

PREMIÈRE PARTIE :

MESURES DE LA FRANCE : FORCES ET FAIBLESSES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DANS LA COMPÉTITION MONDIALE

Le rapport Lavenir sur « L'entreprise et l'Hexagone », qui a constitué la base de départ pour nos travaux, faisait lui-même suite à une série d'études telles que celles du Commissariat général au Plan, d'Avenir 2000, examinant les forces et les faiblesses de la France dans la compétition mondiale. S'agissant aussi bien des handicaps de la France que de ses points forts, ces différents ouvrages aboutissent à un diagnostic largement partagé. Les entretiens que nous avons réalisés ont été l'occasion de vérifier la pertinence de ces appréciations : la France a des atouts incontestables, elle doit les faire connaître et les valoriser. Elle n'en souffre pas moins de faiblesses, qu'il lui appartient de surmonter. Une stratégie de compétitivité à long terme est nécessaire pour que la voie française conciliant réussite économique et justice sociale poursuive son chemin.

A. LES FONDEMENTS DE L'ATTRACTIVITE FRANCAISE

I. Valoriser nos atouts

I.1. Le territoire français

Les atouts de la France proviennent d'abord d'un **territoire** qu'elle a su intelligemment valoriser.

Au croisement de l'Europe du Nord et de l'Europe du sud, du continent nord-américain et du sud-est asiatique, la France tire largement profit de sa situation géostratégique. Au cœur de l'Europe occidentale qui constitue avec l'Amérique du Nord l'un des deux principaux pôles économiques du monde, le territoire français est une plaque tournante des flux d'échanges. Il constitue une localisation privilégiée pour toutes les entreprises qui entendent, d'un lieu de production ou d'un quartier général unique, desservir l'ensemble de ce marché. C'est, parmi d'autres, l'un des éléments qui expliquent la décision de Toyota de s'installer à Valenciennes.

Les 60 millions d'habitants de la France sont autant de consommateurs disposant d'un niveau de vie parmi les plus élevés du monde. Ils font du marché intérieur français un marché capital pour toute entreprise – qu'elle soit originaire d'un autre pays d'Europe, américaine ou japonaise – désireuse d'acquérir une véritable dimension européenne. De plus, un tiers de la population de l'Union européenne, soit 100 millions de consommateurs, se trouve dans un rayon de 500 km autour de Paris. C'est, par exemple, l'un des facteurs qui a justifié l'implantation de Disney à Marne la Vallée.

Au-delà de l'Europe, la France reste largement ouverte sur le reste du monde : sa façade maritime et ses ports lui offrent l'accès tant sur l'Atlantique que sur le monde méditerranéen, ses départements et territoires d'Outre-mer assurent sa présence dans l'hémisphère occidental, dans l'océan indien et dans le Pacifique.

Enfin le territoire français est remarquablement mis en valeur par des infrastructures d'une grande qualité. La France est, dans le contexte européen, un pays qui dispose de vastes espaces : la densité moyenne de sa population est deux à trois fois inférieure à celle du Royaume-Uni, de l'Allemagne ou de l'Italie. Elle a su aménager son territoire en rétrécissant les distances par un effort volontariste en matière d'infrastructures de transport : le train à grande vitesse certes, mais aussi les infrastructures routières – à peine 8 % de la population habitent à plus de 50 km d'une voie rapide ou aéroportuaire -, avec une centaine de plates-formes à vocation commerciale.

I.2. La qualité des hommes et des femmes

Au-delà des données géographiques et de la taille de son marché, un atout de la France revient comme un leitmotiv chez les interlocuteurs – français ou étrangers – que nous avons rencontrés : c'est la qualité des **femmes** et des **hommes** qui compose la force de travail française.

Conséquence de l'effort considérable de formation amplifié depuis une vingtaine d'années, cet effort a permis de porter l'espérance de scolarisation à temps plein en France (16,5 ans pour un enfant de 5 ans) à un niveau supérieur à ce qu'elle est aux Etats-Unis (14,8 ans) ou au Royaume-Uni (14,2 ans). Les jeunes Français – et pas seulement ceux ayant reçu la formation dispensée dans nos « grandes écoles » – sont, aussi bien et même davantage que la plupart des Européens, capables de tenir leur place dans une économie du savoir. Cela se lit dans les succès que rencontre une nouvelle génération en prise avec la mondialisation : la *French touch*, mélange de créativité et d'excellence technologique, est appréciée dans la Silicon Valley ; une bonne part des opérateurs sur produits dérivés à la City de Londres est de nationalité française. Certes, on peut s'interroger – et nous le ferons plus tard – sur ces départs : pourquoi de jeunes Français, pour réaliser leurs projets, sont-ils amenés parfois à quitter l'Hexagone, quelque fois définitivement ? Mais pour que l'expatriation soit un succès, encore faut-il détenir une qualification appréciée : c'est incontestablement le cas, et cela témoigne de la qualité des formations dispensées en France.

Mais la qualification n'est pas la seule composante de la qualité des actifs. Une remarque revient fréquemment : le salarié français travaille efficacement, sait prendre des initiatives, s'implique dans son travail et a ainsi une excellente productivité⁴. Les entreprises disposent donc, auprès de leurs salariés, d'un véritable capital de dévouement et d'attachement, supérieur à ce qu'on peut rencontrer ailleurs – notamment dans les pays anglo-saxons. Ce qui ne va pas sans imposer aux entreprises certains devoirs : le retentissement que connaissent les suppressions d'emplois annoncées récemment par le groupe Danone s'explique notamment parce que les salariés concernés ont eu l'impression que ce groupe faisait bon marché de ce dévouement et de cet attachement à l'entreprise qu'ils avaient toujours manifesté.

I.3. La qualité de vie

La France n'est pas seulement un territoire sur lequel travaillent des hommes et des femmes. C'est aussi – et surtout – un lieu de vie, et même le lieu d'une qualité de vie appréciable. Certes, une entreprise américaine ne choisira pas d'implanter son quartier général européen à Paris pour que ses cadres puissent déguster leur croissant le matin ! Mais la qualité de vie pourra constituer le petit « plus », qui conduira un investisseur à trancher en faveur de la France.

Malgré sa prodigieuse diversité, malgré ses contradictions et ses passions, la France et sa civilisation témoignent d'une unité, fruit d'une longue expérience collective de l'histoire. Notre pays reste celui d'un « art de vivre » envié dans un monde en voie d'uniformisation. Or la diversité culturelle est aussi importante que la biodiversité. Les réflexions de Friedrich Sieburg⁵ auxquelles font écho de nos jours les travaux de Théodor Zeldin⁶ soulignent ce qui fait différence : la composante culturelle, conviviale de la société française contemporaine constitue un puissant facteur d'attractivité pour nombres de décideurs étrangers.

Encore convient-il que notre pays ne se transforme pas en lieu de mémoire et en aire de détente pour *leaders* de la mondialisation. La France ne doit pas accepter une place au sein de la nouvelle organisation du monde qui en ferait le musée d'un art de vivre fossilisé.

La France peut également, dans le cadre de sa politique d'attractivité, faire fond sur la qualité et l'accessibilité des services collectifs non marchands : au-delà du système éducatif, mentionné plus haut, il faut citer notre système de santé et de protection sociale. C'est certes l'un des plus coûteux du monde, puisque la place des dépenses de santé dans le produit intérieur brut situe la France au quatrième rang mondial, derrière les Etats-Unis, l'Allemagne et la Suisse, au-dessus de la moyenne de l'OCDE (9,6% en 1997 contre 8,0%). Mais c'est l'un des plus efficaces, comme le manifeste une espérance de vie à la naissance de 78,5 ans en 1999, la deuxième au monde, et l'excellente tenue des principaux indicateurs sanitaires.

⁴ La compétitivité – coût de la France résulte de la comparaison de l'évolution de ces coûts unitaires et de ceux de ses partenaires commerciaux après conversion dans une monnaie commune. Selon l'INSEE, elle a augmenté de 4 % au premier semestre 2000 et de 2,5 % au second – INSEE . L'économie française – Edition 2000/2001

⁵ Friedrich Sieburg a été l'auteur en 1930 d'un livre au titre significatif « Dieu est-il français ? » qui renvoie à une expression populaire allemande selon laquelle le comble de la félicité serait de « vivre comme Dieu en France »

⁶ Théodor Zeldin - Les passions françaises – Le Seuil – 1975-1980 – 2 tomes

La qualité de vie française, c'est aussi l'attachement à un certain nombre de valeurs qui cimentent une voie française, fondée sur la solidarité et le refus d'une société trop inégalitaire. Au cours de la dernière décennie, la mise en place du revenu minimum d'insertion et de la couverture maladie universelle, ainsi que la promotion de l'épargne salariale, sont venues consolider ce modèle. La question, comme on le verra plus bas, est de savoir maintenant comment adapter la voie française à une économie mondiale globale et déréglementée qui sécrète de ce fait des ferments inégalitaires.

II. Assurer nos positions

II.1. Renforcer l'effort de la recherche et de développement

Réussir l'entrée dans l'économie du savoir, c'est aussi – c'est avant tout – maintenir une capacité de recherche et de développement forte, meilleur moyen de se positionner sur les créneaux les plus riches d'emplois qualifiés et de valeur ajoutée.

Or, selon les statistiques les plus récentes de l'OCDE (1997), l'effort de recherche français, mesuré par la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD), marque le pas : 2,5% en 1993, 2,2% du PIB en 1997. Dans le même temps, aussi bien le Japon (2,9%) que les Etats-Unis (2,7%) maintiennent ou accroissent leur effort. Le fait que les autres pays européens – Italie (1,0%), Royaume-Uni (1,9%) – soient distancés ou que l'Allemagne fasse à peine mieux que nous (2,3%) ne doit pas nous conduire à relâcher notre effort en la matière⁷.

Plus préoccupant, cet effort financier ne semble pas, au vu des performances technologiques, d'une pleine efficacité : baisse de la part de la France dans les brevets déposés (aussi bien aux Etats-Unis qu'au sein de l'Union européenne), érosion des parts de marché françaises dans les secteurs les plus dynamiques : NTIC, industrie pharmaceutique.

A cet égard, on parle souvent d'un paradoxe européen, qui est au premier chef un paradoxe français : bonne tenue de la recherche académique, mais incapacité à exploiter ses résultats au travers d'un « système national d'innovation » suffisamment performant, qui associerait de manière harmonieuse et efficace l'Etat, les entreprises, les universités et laboratoires de recherche. Ne pas y remédier, c'est se vouer à un sort analogue à celui qu'ont connu les laboratoires Bell (« Bell Labs ») aux Etats-Unis, inventeurs du transistor en 1947 (directement à l'origine de toute la révolution électronique) et incapables d'en tirer le profit commercial.

⁷ Cette dégradation de la situation en matière de recherche est confirmée par le rapport remis par Philippe Busquin, commissaire à la recherche, à l'occasion du conseil de recherche le 26 juin 2001. Selon ce rapport, la situation européenne, apparaît à de nombreux égards inférieure à ce qu'elle est aux Etats-Unis. Et au sein des Quinze, la France est très souvent mal placée, mettant en évidence une situation qu'il est nécessaire d'améliorer – Le Monde du 3 juillet 2001.

II.2. Elargir l'accès à la formation professionnelle

On l'a vu, la qualité des hommes et des femmes joue incontestablement en faveur du site France. Encore faut-il se donner les moyens de l'entretenir, dans un contexte où les ruptures professionnelles et technologiques se multiplient et alors que, contrairement au « flux » des jeunes arrivant sur le marché du travail, le « stock » - c'est-à-dire la population active actuelle - n'a reçu qu'une faible formation initiale. En 1996, la population active comptait 19% de personnes sans aucun diplôme, et 66% n'étaient pas allés au-delà du CAP ou du BEP. L'arrivée des générations plus jeunes, mieux formées, ne changera cet état de fait que très progressivement : ce n'est qu'en 2010 que la moitié de la population active aura dépassé le niveau V (CAP ou BEP).

L'enjeu de la formation professionnelle est de permettre à chacun - même s'il n'a pas de diplôme scolaire - de développer de nouvelles compétences et de nouveaux savoir-faire. En effet, il s'agit de corriger les inégalités liées à la formation initiale par une formation continue renouvelée. Il apparaît souvent qu'une grande partie des inégalités trouve son origine dans l'école et la formation initiale. Le système instauré par la loi de 1971 est à la hauteur des enjeux : 143 milliards de francs, soit 2% du PIB, dépensés par les entreprises, l'Etat, l'UNEDIC ou les régions. Pour autant, il atteint ses limites. Opaque, il ne garantit pas une allocation optimale des moyens entre le foisonnement d'organismes de formation recensés (45 000 en 1998). Inégalitaire, il bénéficie davantage aux salariés les plus qualifiés (50% des cadres ont suivi une formation en 1999 contre 12% des ouvriers non qualifiés) et à ceux des grandes entreprises (un salarié d'une entreprise de plus de 500 personnes a trois fois plus de chances de suivre une formation que son homologue dans une entreprise de moins de dix salariés). Les restructurations industrielles en sont d'autant plus douloureuses : la perspective d'un reclassement, pour une ouvrière qui a fait le même travail pendant quinze ans sans recevoir de formation est limitée ; le discours sur l'adaptabilité et l'employabilité reste trop souvent incantatoire. Il faut maintenant innover en favorisant un rééquilibrage des relations entre formation initiale et continue au bénéfice des non-diplômés. Les avantages seraient multiples : meilleure maîtrise des nouvelles technologies, accès à la société de l'information, développement de la citoyenneté. Etre performant en matière de certification professionnelle est gage de plus de justice pour les salariés en réduisant les inégalités par l'accès facilité à l'acquisition de savoir-faire et de meilleure productivité pour l'entreprise.

III. Identifier nos faiblesses

III.1. Une fiscalité jugée dissuasive

La fiscalité vient au premier rang des facteurs dissuasifs dans la littérature consacrée à l'attractivité du site France. Le poids des prélèvements fiscaux et sociaux serait ainsi, pour 93% des 350 dirigeants de filiales françaises de groupes internationaux interrogés dans le cadre d'une enquête réalisée fin 2000 par Ernst & Young⁸, le premier handicap de la France.

⁸ Etude Ernst & Young réalisée du 18 septembre au 20 octobre 2000 auprès de 350 dirigeants de filiales françaises de groupes internationaux et actualisée le 3 avril 2001 par entretiens auprès de ces dirigeants.

Davantage qu'un impôt en particulier, c'est l'accumulation des « mauvais points » qui est à l'origine de ce jugement sévère. Fiscalité des entreprises, impôt sur le revenu, fiscalité de la transmission et de la détention du patrimoine : la France est parmi les pays qui imposent le plus lourdement. Là où d'autres pays ont profilé leur fiscalité en faveur de telle ou telle catégorie (les entreprises financières pour le Royaume-Uni, les riches particuliers pour la Suisse, les entreprises familiales du *Mittelstand* pour l'Allemagne...), la France impose, à peu près uniformément, un niveau de prélèvement élevé.

Circonstance aggravante : la fiscalité française est jugée peu cohérente, évoluant parfois de manière réactive, sans dessein stratégique clairement affirmé.

III.2. Un environnement juridique et social considéré comme peu propice aux affaires

A côté des remarques sur la fiscalité, la principale faiblesse mentionnée est l'environnement juridique et social perçu comme complexe et opaque qui complique la conduite des affaires en France. Les dirigeants de filiales étrangères interrogées par Ernst & Young citent ainsi les rigidités sociales (85%), les 35 heures (84%), la législation sur la gestion des effectifs (63%) et les lourdeurs administratives (62%) parmi les faiblesses du site France⁹.

Il ne faut pas voir seulement dans ces opinions une demande de « moins-disant social ». Les interlocuteurs rencontrés comprennent généralement que le compromis social, en France, puisse être différent de ce qu'il est ailleurs en Europe ou aux Etats-Unis. Selon eux, même avec les meilleures intentions du monde, une réglementation, si elle est mal conçue, ou mal appliquée, peut entraîner des effets non voulus. A cet égard, la législation relative aux suppressions d'emplois constitue une matière délicate : les entreprises, au moment de monter un projet d'investissement, ont besoin de stabilité, de prévisibilité. Une législation mouvante, des procédures longues, l'intervention toujours possible du pouvoir judiciaire, sans même qu'un accord entre les partenaires sociaux puisse constituer une garantie de sécurité juridique constituent autant de facteurs susceptibles de faire hésiter un investisseur.

B. UNE STRATEGIE DE COMPETITIVITE AU SERVICE DE LA VOIE FRANÇAISE

I. Une voie qui a démontré sa faculté à réagir

La voie française ne part certainement pas battu d'avance. Elle a au contraire – et nos interlocuteurs étrangers le notent – engrangé de remarquables succès.

⁹ Cf Etude Ernst & Young précitée

Première illustration : la force et la persistance de nos excédents industriels, témoignage de la bonne santé de notre appareil de production. Ils ont permis à la France de surmonter un troisième choc pétrolier, à l'égal de ceux survenus en 1973 et en 1979-1980 : l'excédent de la balance commerciale s'est réduit (108 MdF en 1999, 13 MdF en 2000) mais le commerce extérieur n'a pas été déséquilibré, malgré l'envolée de la facture énergétique (+ 79 MdF en 2000), la hausse du dollar et le dynamisme de la demande intérieure.

Deuxième illustration : la bonne santé des entreprises françaises, qui se manifeste depuis 1998 par un effort d'investissement soutenu, par le renforcement de groupes français d'envergure internationale, au travers notamment d'investissements directs à l'étranger qui ont connu en 2000 une progression sans précédent (175 MdEuro, chiffre incluant deux opérations exceptionnelles : le rachat de Seagram par Vivendi et celui d'Orange par France Telecom).

L'internationalisation de l'économie française ne se réalise pas à sens unique, bien au contraire : les investissements directs étrangers en France ont également bondi en 2000, à 48 MdEuro (+50% par rapport à 1999). Et la place de la France comme première destination touristique mondiale reste l'indicateur d'une attractivité qui s'exerce tant sur les personnes que sur les entreprises.

II. Une voie renforcée par les options de politique économique choisies depuis 1997

Ces résultats sont bien entendu liés au premier chef à l'action des entreprises françaises et des Français eux-mêmes, qui ont su faire jouer leurs atouts dans la compétition internationale. Mais ils doivent aussi beaucoup aux choix de politique économique effectués par le gouvernement depuis juin 1997.

Au-delà d'une bonne gestion d'ensemble du « policy mix »¹⁰, qui a permis le retour à la confiance et à une croissance soutenue – surmontant ainsi les accidents de la conjoncture, tels que la crise asiatique de 1997-1998 ou l'envolée du prix du pétrole en 2000 -, l'action du gouvernement a notamment permis des progrès dans cinq domaines : la fiscalité, le soutien à l'innovation et à la recherche, les simplifications administratives, le financement des entreprises et l'approfondissement du marché européen.

En matière de fiscalité, les initiatives prises découlent notamment de deux objectifs : alléger la fiscalité des entreprises qui investissent et embauchent, favoriser l'emploi. A l'horizon 2003, les entreprises bénéficieront ainsi de 12,3 Mds € d'allègements par rapport à 1999, notamment concentrés sur la suppression de la surtaxe sur les bénéfices (2,1 Mds €), sur la suppression de la part des salaires dans l'assiette de la taxe professionnelle (2,7 Mds €) et sur les allègements liés à la réduction du temps de travail (5 Mds €). Le gouvernement a par ailleurs allégé l'impôt sur le revenu, notamment sur les bas salaires, et instauré une ristourne sur la CSG et la CRDS (3,8 Mds €) afin de faciliter le retour à l'emploi des travailleurs peu qualifiés.

¹⁰ Dosage délicat de la politique monétaire, budgétaire et sociale.

Dans le domaine de l'innovation et de la recherche, la loi dite Allègre a renforcé les liens entre la recherche publique et le monde économique. Les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) permettent aux « jeunes pousses » d'attirer et de conserver le personnel très qualifié dont elles ont besoin pour leur développement, dans un environnement fiscal plus favorable. Relèvent de la même préoccupation la création d'un fonds public pour le capital risque géré par la Caisse des dépôts et consignations, la constitution dans certains domaines jugés prioritaires de réseaux de recherche et d'innovation technologique (RRIT) pour favoriser les contacts entre professionnels, entreprises et chercheurs issus de l'université ou des organismes publics.

Des efforts ont été également consentis sur le front de la simplification administrative : on citera, dans un domaine qui intéresse au premier chef les investisseurs potentiels, la création d'une agence française des investissements étrangers (AFIE), qui pilotera l'effort de prospection et de communication de la France en ce domaine. Mais la création d'une direction des grandes entreprises au sein de la direction générale des impôts, qui sera, pour les grands groupes, un véritable interlocuteur fiscal unique, constitue également une avancée remarquable. Signalons enfin le développement, au sein de l'administration et dans ses relations avec les usagers, des procédures électroniques.

Concernant le financement des entreprises, l'effort réalisé pour drainer l'épargne longue des Français vers le secteur productif, en particulier vers les PME/PMI, mérite d'être relevé : création de fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) et des fonds communs de placement à risque (FCPR), institution des « contrats DSK » permettant de réorienter l'assurance vie vers les investissements en actions... Le succès de ces mesures est démontré par l'envolée du montant des fonds gérés par les FCPR : 7,7 MdEuro en 2000, soit 56% de plus qu'en 1999. Ils sont, de ce fait, devenus un outil décisif dans la création et le développement des jeunes entreprises. Dans le même temps, la relance de l'épargne salariale, avec la création des PPESV (plans partenariaux d'épargne salariale volontaire), fournit des occasions favorables supplémentaires de financement pour les entreprises, tout en permettant aux salariés de percevoir une part accrue des fruits de la croissance de l'économie en général et de leur entreprise en particulier.

Enfin, les efforts se sont poursuivis pour approfondir la construction du marché européen, et fournir ainsi aux entreprises françaises et européennes la base territoriale dont elles ont besoin pour lutter contre leurs concurrents américains ou asiatiques. Des progrès ont été réalisés en matière de législation communautaire sur l'épargne ou sur les brevets, et tout récemment encore par l'adoption de la directive sur les rapprochements transfrontaliers d'entreprises, facilitant ainsi la constitution de groupes européens puissants. Dans le même esprit, l'action résolue du gouvernement français pour identifier et prohiber les pratiques fiscales dommageables au sein de l'Union européenne doit permettre aux entreprises implantées en France d'être placées sur un pied d'égalité avec celles des autres pays.

Ces initiatives – et d'autres encore, non reprises dans ce bref aperçu - convergent pour rendre le site France plus attractif. Mais ce travail est sans cesse à reprendre dans un environnement qui évolue et où nos principaux partenaires – qui sont aussi nos concurrents – cherchent à se donner les moyens de réussir.

A l'heure où la croissance fléchit, il s'agit de réfléchir au rôle que l'Union européenne doit jouer dans les mois à venir. Il nous semble que c'est à elle de définir et d'impulser une stratégie collective, en matière de politique monétaire mais aussi de productivité. L'Europe est le niveau pertinent d'action pour agir sur les structures de notre système productif, pour restaurer et conserver notre compétitivité dans les secteurs tels que les nouvelles technologies de l'information, la génétique, les biotechnologies (en particulier vis-à-vis des Etats-Unis). L'Europe doit être aussi un territoire où co-existent les droits de la négociation collective et certains domaines de la fiscalité, où s'harmonisent les droits des sociétés et de la propriété industrielle.

III. Une voie confrontée à de nouvelles échéances

Deux échéances majeures viennent questionner la voie française.

La première échéance – la plus proche, la plus visible – est **l'introduction effective de l'euro** à compter de janvier 2002, qui entraînera la disparition des monnaies nationales de la zone euro. La portée réelle de l'événement dépasse largement sa portée symbolique. Même si depuis 1999, le franc et le mark sont indissolublement liés, nos *structures mentales* évoluent encore dans le cadre confortable de nos monnaies nationales. En ce sens, l'introduction effective de l'euro est la condition indispensable pour voir réellement émerger un espace intégré de 300 millions de consommateurs, à la hauteur du marché nord-américain.

La contrepartie du passage effectif à la monnaie unique est que les choix de localisation se feront d'une manière beaucoup plus transparente : pour l'implantation d'unités de production ou des fonctions stratégiques d'une entreprise, pour la domiciliation des cadres internationaux, pour les investissements de portefeuille, la comparaison – entre systèmes fiscaux, sociaux, coûts de production – sera immédiate et n'empruntera plus le détour d'une conversion en une autre monnaie. Dans le même temps, les choix de localisation seront également beaucoup plus volatiles : pour atteindre la taille critique au niveau européen et mondial, les fusions – notamment transfrontalières – sont vouées à se multiplier¹¹. Elles conduiront à une redistribution des lieux de décision, des emplois et de la valeur ajoutée. Car la constitution d'un véritable marché européen, si elle est une chance pour les entreprises françaises, fait également que certains des atouts de la France comme site d'implantation vont diminuer : davantage qu'hier, les entreprises pourront bénéficier du marché français sans s'implanter en France. Paradoxalement, la qualité de nos infrastructures leur facilitera la tâche !

¹¹ A cet égard, la fin de l'année 2000, marquée par une certaine baisse des opérations transfrontalières, participe davantage d'un mouvement de consolidation à un niveau élevé que d'une inversion de tendance.

La deuxième échéance, plus lointaine et encore entourée d'incertitudes, est **l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe de l'Est**. Ceux-ci disposent, à quelques centaines de kilomètres de Paris, d'une main-d'œuvre abondante, généralement bien formée et d'un coût inférieur à celui des pays de l'Union européenne. Les dirigeants de groupes internationaux rencontrés ne tarissent pas d'éloges, par exemple, sur la compétitivité de leurs implantations polonaises. Avec l'élargissement – aujourd'hui freiné par la qualité médiocre de leurs infrastructures, et par les barrières commerciales qui subsistent avec l'Union européenne – ces pays deviendront des zones d'implantation encore plus attractives. Dans le même temps, l'un des avantages de la France – la centralité de sa position géographique – diminuera dans une Europe élargie, dont le centre de gravité pourrait se déplacer vers l'Allemagne.

Face à ces échéances, nos principaux voisins européens ont pris la mesure des enjeux. Le Royaume-Uni se donne les moyens de faire vivre son modèle économique – la place financière de Londres, les services et la *tête de pont* européenne des investissements américains ou asiatiques – tout en annonçant sa volonté d'en corriger certains travers – la dégradation des services publics. L'Allemagne surtout, après plusieurs années d'introspection consécutives au retentissant rapport sur le *Standort Deutschland*, qui avait pointé les faiblesses du site de production allemand (1993), a repris l'initiative : réforme fiscale d'envergure, réforme des retraites, exonération des plus-values sur titres de participation, qui donne au « cœur financier » de l'économie allemande (Allianz, Deutsche Bank...) les moyens de financer son expansion internationale.

Autant dire que l'autosatisfaction n'est pas de mise : il faut certes se réjouir des performances actuelles de la France – où la croissance est supérieure à celle de l'Allemagne depuis 1997 – mais il faut se donner les moyens d'assurer leur pérennité. Cela n'ira pas sans mener une politique résolue pour remédier à nos handicaps : on peut regretter et même condamner la compétition fiscale, chercher à obtenir une plus grande harmonisation du droit entre les pays européens, un droit partagé qui nous renforcera collectivement. Mais l'urgence commande de prendre les mesures qui maintiennent la compétitivité de notre pays.

IV. L'impératif : mobiliser la société française

La tentation serait de se convaincre, au vu des bons résultats économiques engrangés depuis quatre ans, que rien ne presserait. Le ralentissement en cours de l'économie mondiale et ses répercussions sur le niveau de l'activité en Europe et en France nous rappellent que nous ne pouvons, moins que jamais, baisser la garde.

Nous considérons qu'il convient non pas d'alarmer mais d'alerter l'opinion : tendance à la détérioration de l'image de la France à l'étranger, alors que les réformes structurelles allemandes ont – aussi – été une opération de relations publiques réussie ; dégradation relative de notre compétitivité fiscale portant sur les entreprises – érosion de notre compétitivité salariale (en trois ans, perte de 3 points de compétitivité-coût par rapport à l'Allemagne et de 12 points par rapport à l'Italie) ; dépendance financière de nos entreprises vis-à-vis des investisseurs étrangers, qui détiennent en moyenne 45% de la capitalisation des sociétés du CAC 40.

Ce dernier constat n'a rien d'académique : la propriété du capital est, avec la localisation du siège et des centres de décision stratégiques, l'un des éléments-clé susceptibles de faire basculer le *centre de gravité* et les *quartiers généraux* d'une entreprise vers l'étranger. Combien de temps une entreprise telle que Vivendi Universal, désormais détenue à 62% par des actionnaires non-résidents, et dont l'essentiel de l'activité est réalisé outre-Atlantique, gardera-t-elle son centre de gravité en France ? Ce n'est pas, loin s'en faut, une question d'amour-propre. Qui dit centre de gravité, dit aussi emplois à forte valeur ajoutée et – de manière plus diffuse – attachement à un mode de régulation sociale. Il est donc important, vital pour notre prospérité et pour le bien-être de chacun qu'il y ait le plus grand nombre possible d'entreprises multinationales à dominante française. Il faut également œuvrer, dans la mesure du possible, pour que les entreprises extra-européennes qui s'implantent en Europe fassent de la France leur tête de pont et y implantent les fonctions stratégiques correspondantes.

La France dispose de réels atouts, qu'il faut se garder de sous-estimer, voir de nier, en se livrant à ce travers français qu'est l'auto-flagellation ou le dénigrement. La France n'a pas à avoir de complexe, comme c'est encore trop souvent le cas : un article paru dans la revue *Futuribles* disséquait ainsi le classement de référence établi par l'IMD¹² sur la compétitivité des différents pays, essentiellement sur la base d'une auto-évaluation des forces ou des faiblesses de chaque nation par ses hommes d'affaires ; il parvenait à la conclusion que le médiocre classement de la France venait avant tout d'un penchant à l'auto-critique qui conduisait, par exemple, les hommes d'affaires français à classer leur propre système d'éducation derrière celui de la Pologne ou de l'Espagne ! Les étrangers sont du reste les premiers à reconnaître et à identifier nos points forts : la *Lettre de l'Expansion* du 11 juin 2001 cite ainsi Jack Welch qui, s'il avait à choisir entre la France et ses grands voisins européens, affirme qu'il investirait plutôt dans l'Hexagone en raison principalement de la qualité de son infrastructure de transport et de son niveau de recherche. Selon le patron de General Electric, ces deux facteurs viennent compenser les handicaps du site France : la fiscalité et l'excès de réglementation.

La prise de conscience, que nous appelons de nos vœux, n'ira pas sans un ample débat démocratique, préalable à une mobilisation des forces vives du pays. Il importe avant tout de tracer des perspectives suffisamment attrayantes pour tous, car seule la somme des actions collectives pourra rendre possible un futur où la voie française conciliant prospérité économique et justice sociale sera préservée.

Pour que ce débat ait lieu, il faudra avant tout faire preuve de pédagogie. A défaut de pouvoir s'appuyer pleinement, comme en Suède ou en Allemagne, sur les partenaires sociaux, c'est à l'opinion publique tout entière qu'il conviendra de s'adresser.

Nous espérons avoir apporté notre – modeste – contribution à ce débat.

¹² International Institute for Management Development, Lausanne. L'article en question était paru en mai 1995 dans le numéro 198 de la revue *Futuribles*.